

PM/CC

**Le Président**  
**d'Espace Communautaire Lons Agglomération**

**Arrêté P 2021-008**

**Objet :**

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

**M. Claude JANIER**  
Vice-président en charge  
de la Voirie et des Transports

- VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et R. 21.22-8,
- VU La délibération n° DCC-2020-063 en date du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président,
- VU La séance du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle le nombre des Vice-présidents a été fixé à 9 et il a été procédé à l'installation de M. Claude JANIER en tant que Vice-président en charge de la Voirie et des Transports,
- CONSIDÉRANT Parfois l'empêchement de Monsieur le Président,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Il est donné subdélégation de fonctions à M. Claude JANIER, en sa qualité de Vice-président en charge de la Voirie et des Transports, pour ester en justice au nom de Espace Lons Agglomération (ECLA) et notamment pour déposer plainte.

**Article 2 :** M. le Directeur Général des Services de l'Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à M. le Comptable public.

Signature :  
C. JANIER

Paraphe : C.J

Lons-le-Saunier, le 18 mars 2021

Le Président,

Claude BORCARD



Les litiges concernant cet arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa notification.